Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260709-71_2026-DE

N° 71/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 9 juillet 2026** **OBJET : CONVENTIONS AVEC LE SDEF POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ENEDIS DE RENOUVELLEMENT BASSE TENSION FILS NUS PERZEL-DETENTE-GOAREM PERZEL**
DATE DE CONVOCATION : Le 3 juillet 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 4 juillet 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M VIGOUROUX qui a donné procuration à M BAUDELLE Mme SAUNIER-PRENVEILLE qui a donné procuration à M DUFOURNAUD Mme LE PERSON qui a donné procuration à Mme HELIAS M MACE qui a donné procuration à Mme ROUILLIER M BEGOC a été nommé secrétaire de séance

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

-Effacement du réseau éclairage public et Telecom en accompagnement des réseaux Enedis de renouvellement du réseau basse tension en fils nus – Rue du Perzel et impasse de la Détente et de Goarem Perzel (DB27/064800).

Pour la réalisation de chacun de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Effacement du réseau éclairage public et Telecom de la Rue de Bertheaume :

L'estimation des dépenses se monte à : 75 000€ HT

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260709-71_2026-DE

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 février 2026, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 69 000€ HT
⇒ Financement de la commune : 6 000€ HT

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

D'approuver le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux éclairage public et télécom en accompagnement des Travaux Enedis de Renouvellement du réseau basse tension en fils nus – Rue du Perzel et Impasse de la Détente et de Goarem Perzel (DB27/064800).

D'approuver le plan de financement proposé par Monsieur Le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 000,00€.

D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 9 juillet 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN 29 (Finistère)